



Comprendre le monde,  
construire l'avenir®

DAJ/PDT/2014

## DECISION

**portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Paris-Sud**

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

**VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, modifiée

**VU** l'ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

**VU** le décret d'application n°2005-1755, du 30 décembre 2005, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44 ;

**VU** l'arrêté du Président de l'Université Paris-Sud du 6 juin 2012 nommant Monsieur Julien SAINT-LAURENT, PRADA ;

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article 42 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 font obligation aux établissements publics nationaux et locaux qui emploient au moins deux cents agents de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

**CONSIDERANT** la fin de fonction, au sein de l'Université Paris-Sud, de Monsieur Julien SAINT-LAURENT, et son remplacement sur le poste de Directeur des Affaires Juridiques, par Monsieur Ludovic LESTIDEAU ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la nomination d'un nouveau PRADA

## DECIDE

**Article 1** : Monsieur Ludovic LESTIDEAU, Directeur des affaires juridiques de l'université Paris-Sud (bâtiment 300, 91405 Orsay Cedex, tél. : 01 69 15 81 18, [direction.juridique@u-psud.fr](mailto:direction.juridique@u-psud.fr)) est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

**Article 2** : Monsieur Ludovic LESTIDEAU est chargé, en cette qualité de PRADA, de :

- réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ;
- réceptionner les éventuelles réclamations et veiller à leur instruction ;
- assurer la liaison entre l'université Paris-Sud et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Il pourra également être chargé d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'il présente à l'autorité qui l'a désigné et dont il adresse copie à la CADA.

**Article 3** : La présente désignation sera portée à la connaissance du public (site internet de l'université) et de la CADA.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché à la Présidence de l'Université (bâtiment 300, Orsay) et mis en ligne sur le site internet de l'Université Paris-Sud (rubrique « répertoire des actes administratifs »). La CADA se verra transmettre une copie du présent arrêté.

**Article 5** : l'arrêté du Président de l'Université Paris-Sud du 6 juin 2012 nommant Monsieur Julien SAINT-LAURENT, PRADA, est retiré.

**Article 5** : La Directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORSAY, le 17 mars 2014

  
Pr. Jacques BITTOUN,

PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex